



La dénomination des genres discursifs : contraintes linguistiques et pragmatiques

Gérard Petit

► To cite this version:

Gérard Petit. La dénomination des genres discursifs : contraintes linguistiques et pragmatiques. Salah Mejri. A la croisée des mots. Hommages à Taïeb Baccouche, Université de Sousse ; Université Paris 13, pp.247-278, 2007. halshs-00410880

HAL Id: halshs-00410880

<https://shs.hal.science/halshs-00410880>

Submitted on 16 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La dénomination des genres discursifs : contraintes linguistiques et pragmatiques

Selon Jean-Claude Beacco (Petit et Beacco 2004), citant Bakhtine, les genres discursifs constituent la forme première de l'expérience de la communication : « Nous apprenons à mouler notre parole dans les formes du genre [...] les formes de la langue et les formes des types d'énoncés, c'est-à-dire les genres du discours, s'introduisent dans notre expérience et dans notre conscience conjointement et sans que leur corrélation étroite soit rompue ». Dans cette acception, la notion de genres discursifs, ces « formes des types d'énoncés », n'est pas limitée à un type de production, mais embrasse la totalité du dire.

La question se pose de l'étiquetage lexical de ces genres : comment s'opère-t-il ? quelles unités du lexique met-il en jeu ? comment gère-t-il la partition entre unité monolexicale et séquence polylexicale ? quel savoir mobilise-t-il ? quelle est son extension et corrélativement quel statut conférer à l'absence d'étiquetage ? Les verbes de parole (p. ex. *plaidoyer*) sont les premières unités du lexique à conceptualiser et dénommer les modes de réalisation du dire dans sa fonction illocutoire (et parfois perlocutoire). Ils constituent des dénominations de procès (Petit 2001). Les dénominations de genres étant par définition des dénominations d'objets (Petit 2001), elles ne peuvent être assumées que par des noms (p. ex. *plaidoirie*). L'existence et la nature de la relation verbe de parole / nom de genre se trouve donc au cœur de la problématique.

La première partie de l'étude envisagera les contraintes formelles pesant sur la réalisation d'un nom de genre. Une seconde partie sera consacrée aux contraintes sémantiques. Chemin faisant, nous répondrons aux questions posées au paragraphe précédent. L'hypothèse posée dans Petit et Beacco (2004), à laquelle nous souhaiterions donner ici un prolongement, est que, malgré les apparences, la classe des dénominations des genres discursifs n'entretient qu'une relation aléatoire avec celle des verbes de parole. Si un binôme verbe / nom, orienté dans le sens $V > N$ (*plaidoyer > plaidoirie*), constitue une matrice acceptable pour valider une dénomination de genre discursif à partir d'une dénomination de procès illocutoire, il ne fournit en rien une structure nécessaire ou suffisante, parce que :

- les blocages observables à la dérivation $V > N$, donc à la reconnaissance d'un genre discursif peuvent être linguistiques ou extralinguistiques ;
- le nom dérivé doit présenter des propriétés sémantiques spécifiques pour dénommer un genre discursif ;
- la dénomination d'un genre discursif n'est pas insensible à la polysémie du verbe de base (y compris quand elle exprime des actes de parole)

Si nous inversons la proposition, nous obtenons le postulat selon lequel (i) un genre peut être dénommé sans que le procès illocutoire correspondant le soit ; (ii) l'absence de dénomination attestée d'un genre discursif possible à partir de l'attestation d'une dénomination de procès illocutoire, n'est pas le symptôme de la non-existence de ce genre.

Le corpus sera fourni par des dénominations de procès illocutoires (Vives 1998), et par des définitions de dictionnaires.

I. Du procès au genre : dénomination et blocage dénominatif

Si un genre discursif est nécessairement identifié par un nom, plusieurs cas de figures se présentent :

- le nom est un dérivé d'un verbe par suffixation ou conversion : *prédire > prédiction* ; *appeler > appel*. Ce dernier en principe dénote un acte de parole ou son résultat. Sur le plan lexical la base de

dérivation est soit une unité monolexématique (*parler* > *parlure*, *commander* > *commandement*...), soit une séquence figée (désormais SF) exprimant un acte de parole (*se créper le chignon* > *crépage de chignon*, *jouer sur les mots* > *jeu de mots*...). Cependant à l'observation, tous les verbes de parole ne produisent pas de dérivés nominaux : *pester* > **pestage* (sur le modèle *bavarder* > *bavardage*), **pestement* (*commander* > *commandement*), **pestation* (*déclarer* > *déclaration*), **peste* (*demander* > *demande* ; *commander* > *commande* ; *crier* > *cri*), **pesterie* (*plaider* > *plaidoirie*), **pestade* (*engueuler* > *engueulade*)... ;

- le nom n'est pas un dérivé morphologique du verbe de parole, mais une forme supplétive : *prier* / *prière* (où *-ère*, n'est pas un suffixe), *parler* / *parole* ;

- le nom ne dénomme pas en lui-même un genre discursif, mais participe à la constitution d'une SF pouvant selon les contextes exprimer un acte de parole. Il peut également être la base de dérivation d'un verbe de parole :

br > *souffler dans les bronches* > **un soufflage de bronches*¹
on
ch
e

con > *donner congé à qqn* > **le congé à / de qqn*
gé
 > *congédir qqn*

- le nom de genre n'a pas de reflet dans les dénominations de procès illocutoires : *livre*, *article*, *mot* (*laisser un mot à quelqu'un*), *message*... Réciproquement certaines dénominations de procès ne disposent pas de nominalisation correspondante : *plaider*.

Les dénominations de genres discursifs croisent deux axes : (i) l'un obéit à une logique du reflet : la dénomination de genre est adossée à celle du procès illocutoire correspondant, quand ce dernier existe, sinon, elle est solitaire. Réciproquement des dénominations de procès illocutoires peuvent ne pas disposer d'un correspondant nominal ; (ii) l'autre respecte une logique morphologique, le nom de genre est en principe le déverbal d'une dénomination de procès illocutoire. Ces deux logiques ne sont pas *a priori* concordantes et ne permettent aucune prédictibilité concernant la production de dénominations de genres discursifs.

A. la dérivation déverbale comme principe générateur.

A.1. du verbe au nom : l'exigence d'un reflet

Sur tout verbe exprimant un acte de parole, une dérivation nominale est possible en principe et par principe : *plaider* > *plaidoirie* ; *crier* > *cri* ; *parler* > *parlure* ; *avouer* > *aveu*, etc. Cette dérivation s'opère par suffixation (ici *-erie*, *-ure*) ou conversion (*cri*, *aveu*). Sur le plan sémantique, le nom hérite des propriétés définitoires du verbe. Ceci implique que la signification lexicale du verbe est constitutive de celle du nom. Le sens conceptuel de *plaider* est inclus dans celui de *plaidoirie*, celui de *crier* dans *cri*, etc. moyennant les régulations et ajustements impliqués par le transfert de catégorie syntaxique : pour un nom déverbal, limitation de l'interprétation processuelle, abstraction des actants, effacement de l'actualisation et de ses marque morpho-syntaxiques, découpage de la référence orienté vers une forme de catégorématicité... Cette configuration, qui s'applique à la majorité des verbes de parole, constitue le cas standard de dénomination de genre discursif.

Certains verbes de parole sont polysémiques dans leur sens locutoire :

discuter : "s'entretenir avec qqn" / "examiner une question, débattre"

¹ Même observation avec d'autres suffixes.

disputer : “quereller, réprimander” / “discuter, contester”

(s’)expliquer : “faire connaître, faire comprendre” / “avoir une discussion”

et produisent des déverbaux eux aussi polysémiques dont les significations sont indexées respectivement sur celles correspondantes dans les verbes bases :

discussion : “conversation” / “examen”

dispute : “querelle, réprimande” / “discussion, contestation”

explication : “développement” / “discussion, dispute”

Réciproquement, un verbe de parole polysémique qui ne contient des valeurs illocutoires que sur une partie de sa polysémie, ne produit de dérivés à valeur illocutoires que pour cette partie :

répliquer : “répondre vivement” / “agir en réponse à qqch”²

réplique : “réponse vive” / “fait d’agir en réponse à qqch”, “action en réponse à qqch”

déballer : “sortir ce qui est emballé” / “avouer, exposer ce que l’on garde secret”

déballage : “fait de sortir ce qui est emballé” / “fait d’exposer ce que l’on garde secret”

Un verbe polysémique peut engendrer des dérivés morphologiquement distincts, réalisant chacun une valeur dénominate illocutoire :

commander “donner un ordre” > *commandement*

“demander une marchandise à un fournisseur” > *commande*

appeler “donner un nom” > *appellation*
“s’adresser à qqn pour l’inviter à faire qqch” > *appel*

Un verbe articulant leur polysémie autour de dénominations de procès illocutoires peut générer un dérivé qui laisse orpheline une de ses valeurs

demander : “poser une question” / “réclamer”

demande : “action de réclamer”

La dénomination des genres discursifs est donc étroitement conditionnée par le matériau sémantique des verbes bases. Toutefois la relation d’héritage n’est pas prédictible. Elle peut s’opérer dans le sens d’un isomorphisme entre les structures sémantiques respectives des verbes et des noms, ou bien reposer sur une disjonction : indexation des valeurs du verbe sur des dérivés distincts ; perte d’une des valeurs du verbe.

La logique du reflet prévaut parfois sur celle de la dérivation morphologique. Ainsi le N *plaidoirie* est-il dérivé morphologiquement de *plaidoyer*. Toutefois l’usage tend à le rapprocher de *plaider* comme le montre la relation de paraphrase entre le V et le prédicat nominal (Gross 1996) correspondant : *un avocat plaide / fait une plaidoirie*. En définitive le N fonctionne comme dérivé (illégitime sur le plan morphologique) d’un V orphelin et tend par le fait à rendre invisible la parenté dérivationnelle qui

² Nous ne prenons pas en compte ici le sens théâtral de *réplique*.

l'unité à sa base (*plaidoyer*)³. L'exemple des noms déverbaux illustre le conflit entre l'application des règles systémiques et la nécessité de saturation des paradigmes, la dernière tendant à déborder l'autre.

A.2. du nom au verbe : une propension à l'autonomie

Un certain nombre de noms déverbaux dénommant des genres discursifs sont eux aussi polysémiques sans que leur(s) signification(s) illocutoire(s) s'accroche(nt) systématiquement à un sens correspondant du verbe de parole. Ainsi, dans son sens non religieux :

bénédictio : “approbation, soutien généralement d’une autorité compétente” (*avoir la bénédiction de qqn, avec la bénédiction de qqn*)

ne dérive pas d’un des sens du verbe *bénir* :

“conférer la protection divine” (*bénir les fidèles*)

“conférer solennellement sa protection” (*bénir ses enfants*)

“remercier en manifestant sa satisfaction” (*bénir l’intervention de qqn*)

“maudire” (emploi par antiphrase)

Pareillement les diverses significations de *discours* ne sont pas connectées à autant de valeurs sémantiques distinctes de *discourir* (c’est notamment le cas pour le sens du N dans *analyse du discours*, malgré les interprétations diverses et variées dont il peut faire l’objet selon les écoles). Même s’il est conditionné par le matériau sémantique des verbes bases, le processus de dérivation n’est pas lié sémantiquement et peut autonomiser des valeurs :

- *bénédictio* dans son acception non religieuse (cf. plus haut) dérive sémantiquement d’un complexe croisant *bénir* pour une partie de son sens non-religieux (“[remercier] en manifestant sa satisfaction”) avec l’acception religieuse⁴ de *bénédictio* (“conférer la protection divine”) ;

- *réplique* : “réponse”, “élément d’un dialogue, au théâtre”, ne dérive de *répliquer* (en synchronie contemporaine⁵) que pour sa première signification

Pareillement, la polysémie de noms comme :

appréciation : “fait d’évaluer” vs “remarque portée sur une copie d’élève, sur un bulletin scolaire”

exposé : “action d’exposer” vs “développement oral sur un sujet par un élève” (vs une dissertation vs un dossier ; *faire un exposé sur l’Antiquité grecque*)

dissertation : “action de développer un sujet” vs “développement écrit et argumenté sur un sujet, dans le domaine scolaire” (vs un exposé vs un dossier)

commentaire : “action de commenter” vs “développement argumenté sur un texte” (un commentaire littéraire, un commentaire composé, une explication de texte)

note : “appréciation chiffrée” vs “remarque en bas de page”

pose un problème analogue : une seule de leurs significations peut être glosée relativement au verbe dont ils dérivent, respectivement :

apprécier : “évaluer” (*apprécier une copie)

³ Laquelle compense cette lacune par un autre déverbal, *plaidoyer* (N), acquis par conversion

⁴ Seule l’acception processuelle est concernée (“action de bénir”), l’emploi résultatif (“formule”) étant écarté

⁵ L’acception “élément d’un dialogue, au théâtre” est dérivé d’un sens ancien de *répliquer* “répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l’on parle” (*Dictionnaire de l’Académie*, 1694).

exposer : “présenter un ensemble de faits, d’idées” (*exposer la situation*, **exposer l’Antiquité grecque*)

dissserter : “développer un sujet”

commenter : “donner une interprétation, expliquer”⁶

noter : “évaluer un travail” (*noter une copie*, **noter un texte en bas de page*)

A la différence des N envisagés au § A.1., une des significations de la polysémie renvoie à une pratique codifiée par des règles explicites (*exposé*, *dissertation*, *commentaire*) ou bien par des usages transmis (*appréciation*) quand ce n’est pas les deux à la fois (*note*). Une telle configuration sémantique pose la question de savoir comment se constitue la dénomination de genre discursif : mobilise-t-elle l’ensemble de la polysémie du N, repose-t-elle sur une partie seulement, laquelle et selon quels critères (voir plus bas) ? Provisoirement un point semble acquis : l’existence de dérivés déverbaux dont la signification locutoire n’est pas indexée directement sur celle du verbe base implique que la dénomination d’un genre discursif n’obéit pas à une règle systématique qui établirait une péréquation avec le procès exprimé par le verbe.

B. Les blocages à la dérivation

Même si la statistique plaide pour un couplage au niveau référentiel des genres discursifs sur les procès illocutoires exprimés par les verbes, l’observation de cas déviants incite à disjoindre les deux, comme le confirme l’existence de blocages à la dérivation : soit la dénomination de procès illocutoire ne produit pas de nom ; soit le nom n’est pas issu d’un verbe.

B.1. le verbe ne produit pas de nom⁷

La signification illocutoire d’un verbe peut ne pas disposer d’un reflet prévisible voire attendu dans la polysémie d’un dérivé nominal à signification elle aussi illocutoire :

- à *discuter* “contester” (*discuter les ordres de qqn...*) ne correspond pas un sens de *discussion* “contestation” (**la discussion des ordres de qqn*)⁸. Donc si la contestation se voit catégorisée et indexée lexicalement, ce n’est qu’en tant que procès (donc par un verbe) et non en tant qu’objet⁹ (par un dérivé de ce verbe) ;

- *plaider* “prendre parti pour, s’exprimer en faveur de” (*plaider pour la défense de l’environnement*) ne voit pas sa signification nominalisée dans *plaidoirie* qui dans l’usage correspond à *plaider*, mais dans *plaidoyer* (N) (*un plaidoyer pour la défense de l’environnement*) ;

(*ba*)*lancer*, *envoyer* en tant que verbes introducteurs de discours rapporté ou narrativisé ne lexicalisent pas leur valeur locutoire dans un nom dérivé (**lancement*, **envoi*).

Le type de configuration rencontré avec les verbes monolexicaux est plus fréquemment attesté avec les SF (structures V + GN ; V + GPrep). Si *bourrer le crâne à qqn* produit *bourrage de crâne*, *déclarer la guerre*, *déclaration de guerre*, ou encore *se crêper le chignon*, *crêpage de chignon*, et *remonter les bretelles à qqn*, *remontée de bretelles*, la grande majorité des locutions verbales restent rétives à toute tentative de nominalisation :

⁶ *Commenter un texte* est paraphrasable par *faire un commentaire du texte*, mais pas par *faire un commentaire de texte*. Pareillement, *faire des commentaires* ne signifie pas “commenter”.

⁷ Les causes du blocage de la dérivation ne sont en général pas analysées dans la littérature linguistique. Pour cette raison nous les développerons quelque peu, au risque de paraître long relativement au paragraphe B.2., qui mériterait aussi un développement plus conséquent.

⁸ Sauf dans la formule figée : *Pas de discussion* !

⁹ Sur la distinction entre dénomination d’objet et dénomination de procès, voir (Petit 2001)

adresser la parole à qqn : **adresse de parole*

agonir qqn d'injures : **agonie d'injures*

briser la glace : *bris de glace* est attesté, mais avec une signification compositionnelle

camper sur ses positions : **campement sur positions*, etc.¹⁰

Statistiquement la dénomination de genre discursif semble mieux assumée lorsque le matériau est monolexical plutôt que polylexical. La raison du blocage tient pour partie à la structure sémantique et syntaxique de ces séquences (cf. plus bas). On peut néanmoins en tirer sinon une règle du moins une tendance forte : la dénomination de genre discursif tend à se cristalliser davantage autour du mot que de la locution. De fait si une correspondance prévisible existe entre procès et genre, ce n'est qu'en tant que les premiers sont dénotés par des verbes-mots. Le paradigme des noms de genres est fortement déficitaire pour les verbes-locutions.

La relation sémantique entre le matériau monolexical et son homologue polylexical est complexe. Une SF peut doubler dénotativement un verbe monolexical : *engueuler qqn*, *remonter les bretelles à qqn*, *souffler dans les bronches à qqn* et *passer un savon à qqn* sont coréférentiels, tout comme *avouer*, *passer à table*, ou encore *cracher le morceau*. La locution ne fait souvent qu'apporter une variation expressive tenant de la donation de référent et ce dans un registre de langue marqué¹¹. D'un autre côté le recours à la polylexicalité peut dénoter des procès non-couverts par une expression monolexicale : *briser la glace*, *lever la séance*, ou bien des procès délocutifs : *crier au feu*, *demandeur l'aumône*, *dire la vérité*. Il permet enfin de réaliser des variantes intensives de procès couverts par un verbe monolexical (nous soulignons) :

agonir qqn d'injures : "injurier sans ménagement"

porter qqn aux nues : "louanger qqn au plus haut point"

Si une coréférence existe entre le verbe et la locution (*engueuler* vs *passer un savon* vs *souffler dans les bronches*, *tirer les oreilles*, *sonner les cloches à qqn*)¹² et que le verbe est associé par dérivation à un nom de genre (*engueuler* > *engueulade*), ontologiquement le genre discursif reste dénommé, même quand la SF n'est adossée à aucun dérivé (**un passage de savon*, **un soufflage dans les bronches*, **une sonnerie de cloches*, **un tirage d'oreilles*). Si par ailleurs la SF possède une dérivée nominale (*remonter les bretelles* > *une remontée de bretelles*), cette dernière entre en concurrence avec la dénomination de genre assumée par le nom (ici *engueulade*) avec laquelle elle forme un doublet dénominatif¹³. En effet sont admissibles :

engueulade est le nom d'un genre discursif qui consiste à W

remontée de bretelles est le nom d'un genre discursif qui consiste à W

un genre discursif qui consiste à W s'appelle aussi bien une *engueulade* qu'une *remontée de bretelles*

ce qui laisse induire qu'un même genre discursif peut être dénommé par plusieurs unités.

¹⁰ *Se foutre de la gueule du monde*, de *qqn*, donne *foutage de gueule*, mais préférentiellement en emploi attributif. En revanche sa variante « euphémique » *se fiche de la gueule du monde*, de *qqn* reste orpheline.

¹¹ Ceci n'implique en rien qu'elle ne constitue pas une dénomination (Petit 1998).

¹² Ces locutions correspondent davantage à *engueuler* qu'à *réprimander*, ce dernier faisant figure d'euphémisme.

¹³ La question est très complexe (elle relève de la polydénomination). Aussi nous ne ferons que l'aborder ici. Nous précisons toutefois que le phénomène est favorisé par l'appartenance des items en jeu à un registre sociologiquement et linguistiquement marqué.

La coréférence peut ne pas être exacte entre le verbe et la séquence polylexicale correspondante. La configuration la mieux attestée statistiquement est celle où le verbe est adossé à un dérivé nominal, mais pas la locution (*discuter* > *discussion* vs *tailler une bavette*¹⁴ / **taillage* / **taille de bavette*). Dans ce cas seule la catégorie référentielle couverte par le déverbal est dénommée en tant que genre discursif. Celle couverte par la locution ne fait l'objet que d'une dénomination de procès.

Il est possible également que le verbe ne dispose pas de reflet nominal. Les raisons sont linguistiques et pragmatiques. La non-attestation de dérivé nominal dépend de contraintes différentes selon que la dénomination de procès illocutoire est représentée par une SF ou bien par un verbe. Lorsque la dénomination de procès est réalisée par une SF, la structure lexico-syntaxique de celle-ci peut favoriser un blocage de l'opération morphologique. Ainsi, si l'on admet que les SF se nominalisent sur la base du premier constituant, le verbe (*rappeler qqn à l'ordre* > *un rappel à l'ordre*), la configuration syntaxique ne permet pas toujours la dérivation quand :

- la SF contient un pronom *en*, qui n'a pas valeur anaphorique : *en prendre pour son grade*, *en sortir une bien bonne*, *en venir au fait*... La séquence résultant de la nominalisation ne peut pas intégrer la donnée couverte par ce pronom postiche ;

- la SF n'existe qu'à la forme négative : *ne pas mâcher ses mots*, *ne pas tarir d'éloges*... La négation syntaxique fait écran à la dérivation ;

- le verbe conjugué a une valeur factitive : *envoyer quelqu'un paître*, *envoyer promener quelqu'un*... La structure V-V de la séquence fait obstacle à une nominalisation N-V (formule peu attestée en français) ;

- la SF est un prédicat nominal à verbe support ou un verbe figé (Gross 1996 : 72) : *faire amende honorable*, *engager des pourparlers*, *avoir la dent dure contre qqn*, *avoir maille à partir avec qqn*..., le verbe n'admettant pas de nominalisation ;

- le verbe a valeur locutoire (verbe de parole) : *causer chiffons*, *crier au vol*, *prêcher dans le désert*, *demandeur pardon*, *dire bonjour*, *discuter le bout de gras*... Toutefois certaines structures tolèrent la nominalisation, notamment lorsque le verbe est appeler : *appeler qqn à l'aide* > *appel à l'aide*, *appeler au secours* > *appel au secours* (mais *appeler qqn à son secours* > **un appel au secours* ; *appeler l'attention de qqn sur qqch* > **un appel à l'attention*)¹⁵ ou bien déclarer : *déclarer la guerre* > *déclaration de guerre*, *déclarer sur l'honneur* > *déclaration sur l'honneur* (mais *déclarer forfait* > **déclaration de forfait*, *déclarer sa flamme* > **déclaration de flamme*)¹⁶, ou encore avec plus ou moins de régularité, *demandeur dans son sens non-interrogatif* ("réclamer") : *demandeur en mariage* > *demande en mariage*, *demandeur un service* > *demande de service*, *demandeur l'asile* > *demande d'asile* (mais *demandeur conseil* > ?? *demande de conseil*) ;

- la locution dispose déjà d'une nominalisation, mais affectée d'une valeur [+humaine] : *casser les pieds* > *un casse-pieds*, *lêcher les bottes* > *un lèche bottes* (mais *faire du lèche-bottes* ou *de la lèche*). Un dérivé nominal, bien que possible (*cassage de pieds*, *lêchage de bottes*...), n'est pas attesté. Le rejet d'un éventuel doublon dérivationnel sur une SF fournit peut-être une réponse à ce blocage énigmatique¹⁷ ;

- la SF entre dans un paradigme de variables pour lesquelles une seule séquence (en principe la moins marquée) a donné lieu à nominalisation : *bourrer le crâne* / *bourrer le mou* > *bourrage de crâne*, **bourrage de mou*. Ici entre en jeu la variation diaphasique mais aussi une forme de saillance perceptuelle qui fait qu'une séquence est prototypiquement perçue comme meilleur représentant de la série (raison pour laquelle probablement *monter le ciboulot* n'est pas nominalisé). Le phénomène s'observe également au sein de paradigmes non-marqués : *offrir ses services* / *offrir son concours* > *offre de services* / **offre de concours* ; *rappeler qqn à l'ordre* / *à la bienséance* / *à la raison* > *rappel à l'ordre* / **à la bienséance* / **à la raison*.

- le fait qu'un très grand nombre de SF ne disposent pas de nominalisations dans un emploi illocutoire (*lancer une pique*, *passer un savon*, *pousser une gueulante*, *déterrer la hache de guerre*, *se renvoyer la balle*, *remballer sa marchandise*, *retourner le compliment*, *sonder le terrain*, *tenir la jambe de qqn*,

¹⁴ *Tailler une bavette* véhicule une information relative à la durée et à l'ampleur des flux échangés, information non contenue a priori dans *discuter*.

¹⁵ La nominalisation n'est possible que lorsque le complément participe à la constitution d'un verbe figé.

¹⁶ Le blocage ici intervient quand la locution forme un verbe figé, c'est-à-dire quand les constituants tendent à perdre leur autonomie syntaxique et référentielle.

¹⁷ Une étude systématique, que nous n'avons pas encore menée, est néanmoins nécessaire.

etc.). Si une SF possède un reflet nominal (*demander en mariage* vs *demande en mariage*, *déclarer la guerre* vs *déclaration de guerre*) celui-ci fournira une dénomination de genre discursif, sinon seul le procès illocutoire se verra dénommé.

Le blocage de la nominalisation d'un verbe monolexical réside essentiellement dans :

- son régime lexico-syntaxique, lorsque le verbe est un introducteur de discours rapporté (*déclarer que* > **déclaration que / de*, *crier que* > **cri que / de*, *dire que* > **dire de*, *lancer que* > **lancement que / de*, *soutenir que* > **soutien que / de*, etc.) ;
- l'existence déjà attestée d'un dérivé, mais pas pour la signification illocutoire visée par le verbe : *causer* > **causette / *causerie* ; *congédir* > **congé...* ;
- l'absence de dérivé morphologique disponible : *pester* > **pestage / *pestation / *peusement* (voir plus haut).

La question se pose toutefois de la nature effective du blocage pour ces verbes simples. Si l'argument lexico-syntaxique peut être retenu pour certains d'entre eux, l'absence de dérivé morphologique disponible ou la présence d'un dérivé attesté pour une autre signification restent plus fragiles. L'observation des données linguistiques montre que des créations *a priori* inattendues ou hors-normes existent (*prendre la tête* > *prise de tête* ; *se foutre de la gueule de qqn* > *foutage de gueule*). Pareille procédure est envisageable pour les verbes simples : *peusement* ou *pestage* ne sont pas attestés mais restent possibles car construits conformément aux règles de la morphologie. Pareillement aucun obstacle linguistique ne s'oppose à une diversification sémantique de *congé* ou de *causette / causerie*... Il semble qu'en définitive l'indexation de genre discursif ne semble pas aller jusqu'à la néologie. Les freins résideraient donc autant (ou moins) dans les structures de la langue que dans le comportement de la communauté des locuteurs et les représentations qu'elle se fait des procès illocutoires. Le procès en tant que tel semble faire l'objet d'une attitude préférentielle, puisque la création s'effectue prioritairement sur lui (bien que non exclusivement comme l'atteste l'existence – plus marginale ou moins reconnue par cette même communauté - de dénominations de genres ne correspondant pas à des verbes bases : *pétition*).

La dénomination de genre discursif ne repose donc pas systématiquement sur une relation V > N. Elle peut s'articuler sur des effets de parallélisme mettant en jeu des paradigmes d'équivalents mono / polylexématiques, la contrainte principale étant qu'elle soit assumée par un nom syntaxique. L'absence de nom n'induit pas l'inexistence d'un genre discursif, mais, au point où en est notre démonstration, la reconnaissance de celui-ci sous sa forme précatégorielle de procès¹⁸. La disjonction entre verbe illocutoire et nom de genre d'une part et entre dénomination d'objet et de procès de l'autre invite à interroger plus avant la sémiogenèse des dénominations de genre et à aborder le cas où elles sont totalement découplées de verbes.

B.2. le nom n'est pas issu d'un verbe

Comme le précédent, ce cas de figure n'est pas exploré par la littérature linguistique. Il concerne en général l'inversion du rapport dérivationnel et l'absence de reflet.

Le rapport dérivationnel V > N peut être inverse, le verbe étant dérivé du nom. C'est ce que l'on constate dans le binôme *diagnostique / diagnostiquer*, de même que dans les couples :

injure > *injurier*¹⁹

louange > *louanger*

¹⁸ Précatégorielle au regard de la forme catégoriellement « aboutie » que pourrait représenter une dénomination de genre discursif

¹⁹ Pour ce binôme, deux hypothèses sont possibles : (i) nier l'existence d'une relation de dérivation entre injurier et injure. L'argument serait fourni par la forme du N, injure au lieu d'injure comme attendu. Dans l'ordre inverse (N > V) on expliquerait mal la présence de ce i en finale du verbe. Cette dernière proposition se heurterait par ailleurs à la difficulté de maintenir une dérivation V > N alors que le nom est dépourvu de valeur processuelle ; (ii) on peut maintenir l'existence d'une dérivation N > V en postulant que le « i » est un segment parasite (voir Corbin 1987 : 238).

réprimande > réprimander.

Il convient toutefois de distinguer ici encore une fois entre logique morphologique et logique du reflet. La logique morphologique impliquerait par principe qu'une dénomination de genre discursif soit la dérivée d'une dénomination de procès illocutoire. Dans le cas présent, l'inversion du rapport dérivationnel (peu visible dans la mesure où la dérivation s'opère par conversion²⁰) entraînerait l'impossibilité de principe pour le N de constituer une dénomination de genre discursif. Toutefois, sur un plan plus pragmatique, cette logique peut être débordée par celle du reflet, qui tend à associer les deux termes dans le même rapport positionnel que lorsqu'un N dérive d'un V : le V exprime le procès correspondant au N. Si donc l'on fait exception de cet argument d'ordre morphologique – ou plutôt si l'on admet que l'on puisse y être aveugle –, il est possible d'estimer que le N fonctionne quand même²¹ comme dénomination de genre discursif du fait de la dualité qu'il entretient avec le verbe. Ainsi, même en faussant la logique linguistique (mais la dénomination ne constitue-t-elle pas un domaine à la marge du système ?) il est possible d'affirmer que la dénomination de genre discursif reste préservée.

Un certain nombre de noms non-dérivés peuvent faire l'objet d'une polysémie systématique. En général ils dénomment, dans leur acception la plus usuelle, un support ou une production marquée par ses conditions de publication (prenant en compte la nature du support dans lequel elle est publiée) : *livre, dictionnaire, article, post-it, cours, chronique, fait-divers, chapitre, partie, sommaire, table des matières, bibliographie, pièce* (théâtre), *roman, poésie, poème, tragédie, mémoire, dossier, fiche, devoir, thèse...* Ces noms renvoient également aux caractéristiques rédactionnelles ou énonciatives particulières liées à ces productions. Si certaines d'entre elles sont fortement marquées par :

- des contraintes matérielles : *sommaire, table des matières, bibliographie, chronique...*
- pour d'autres les caractéristiques discursives sont fréquemment rendues invisibles par la précellence de valeurs plus saillantes (la nature du support objet, la fonction du texte, le type de publication dans lequel il s'inscrit, le mode de communication...) : *livre, dictionnaire, article, post-it, cours, fait-divers, chapitre, partie, mail, texto, message.*

Il n'en reste pas moins que ces noms réfèrent à des genres discursifs. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples :

- les contraintes discursives (rédactionnelles, sémiotiques) qui pèsent sur l'écriture d'un livre ne sont pas celles d'un article. Pareillement entre un article et un chapitre, ou une partie ;
- un article de dictionnaire doit respecter des spécificités rhétoriques, propres à l'encodage de chacun de ses composants ;
- un post-it est une note brève, de quelques mots, dont la rhétorique reste sommaire ;
- l'orthographe des mails et textos est en générale libre (levée de contrainte, les usagers dans leur grande majorité ne s'offensant pas de produire ou de recevoir des textes fautés), la mise en verbe parfois rudimentaire, le format d'une communication pouvant être extrêmement bref, de l'ordre du mot.

II. Propriétés sémantiques et représentation des dénominations de genres discursifs

On peut inférer de ce qui précède que le rapport V / N d'une part et de l'autre l'existence de N orphelins lexicalisant des valeurs illocutoires suffit pour considérer acquise l'existence de dénominations de genres discursifs. Une dénomination, pour accomplir sa fonction, doit présenter des caractéristiques sémantiques qui autorisent la visée référentielle. De ce qui précède une constante peut être dégagée : du point de vue ontologique, un genre discursif est une catégorie référentielle appartenant au genre objet (*vs* procès, *vs* propriété). Nous

²⁰ Le seul argument strictement linguistique plaçant pour la dérivation N > V est l'impossibilité pour le N de disposer d'une structure argumentale, donc d'avoir une valeur processuelle.

²¹ C'est-à-dire dans une acception naïve des relations morphologiques, telle que la conscience courante d'un locuteur peut les percevoir. D'autres exceptions sont proposées à la logique morphologique dans Apothéloz (2002) et Tamba (2000).

avons montré, dans Petit (2001) que l'appartenance à la catégorie syntaxique des noms ne garantit pas pour autant la visée d'une catégorie référentielle objectale. Ainsi un nom déverbal peut-il constituer une dénomination de procès (en principe impartie aux verbes) :

un peu de marche lui fera du bien = marcher un peu lui fera du bien

la construction du bâtiment par cette entreprise = le fait que le bâtiment soit construit par cette entreprise

ou bien une dénomination de propriété (en principe impartie aux adjectifs) :

la richesse des décors = le fait que les décors soient riches

la puérilité de son comportement = le fait que son comportement soit puérile

Une dénomination de genre discursif doit donc en principe et par principe ne pas présenter d'ancrage sémantique qui tendrait à la rapprocher d'une dénomination de procès (ici illocutoire). La preuve la plus pertinente est fournie par l'existence de N ne disposant d'aucun reflet verbal (cf. plus haut *livre*, *article*, *post-it*, etc.) et qui assument une fonction de dénomination de genre discursif. Dans les paragraphes qui suivent nous tenterons de décrire les paramètres sémantiques auxquels une dénomination de genre discursif doit satisfaire pour accomplir sa fonction ainsi que le mode de représentation proposé de ces dénominations dans la lexicographie non-spécialisée. Ce dernier permettra de dégager la représentation courante (le stéréotype) qui est donnée de ce type d'unités.

A. Propriétés sémantiques des noms de genres

S'il ne suffit pas qu'une nominalisation ou un nom existe pour que l'on admette la création d'une dénomination de genre. En l'occurrence, il convient de distinguer entre nominalisation et nom.

Un nom dérivé d'un verbe peut recevoir généralement deux interprétations, l'une processuelle, manifestant sa structure argumentale (*construction* : "fait de construire")²², l'autre résultative dénotant un objet découplé de son interprétation de procès (*construction* : "bâtiment")²³. D'une manière générale, les noms dérivés de verbes de parole admettent un emploi processuel. Ils s'interprètent par "fait de V", "action de V" et acceptent la présence d'un complément d'agent :

la contestation par Paul de cette décision

la critique par Paul de cette décision

le désaveu par Paul de ses collègues ("Paul a désavoué ses collègues")

ou un complément du nom restituant l'agent :

le désaveu de Paul ("le fait que Paul ait désavoué")

Toutefois un nombre important de nominalisations n'acceptent pas de s'interpréter de manière processuelle :

²² S'il est transitif le N admet la passivation par complément d'agent : *la construction par cette entreprise*, et l'adjonction d'un complément de nom à valeur accusative : *la construction de ce pont par cette entreprise*. Qu'il soit transitif ou non, il refuse en principe le pluriel.

²³ En emploi résultatif le N refuse les compléments d'agent et accusatif. Il admet le pluriel : *deux constructions ont été réalisées par cette entreprise*

accord (“convention”) : **un accord par*, mais *un accord signé par*

calomnie : **la calomnie de Jean par ses voisins*

causerie, causette : **la causerie de Paul* (“Paul fait une causerie / la causette”)

conseil : *le conseil de Paul* (*“Paul conseille”)

conversation : **le fait de converser*

discussion (“entretien”) : *la discussion de Paul avec ses amis* (*“le fait que Paul discute avec ses amis”)

dispute (“querelle”) : *la dispute entre voisins* (*“le fait que les voisins se disputent”)

explication (“querelle”) : *l’explication entre Paul et Marie a duré* (*“le fait que Paul et Marie s’expliquent”)

parole : *“le fait de parler”

précision : *“le fait de préciser”

explication (“éclaircissement”) : *“le fait d’expliquer”

Réciproquement, mais plus rarement, un dérivé peut s’interpréter de manière processuelle mais non pas résultative :

accord (“autorisation”) : *l’accord d’un délai* / * *un accord de délai*

Un certain nombre de ces noms, du fait de leur emploi résultatif, peuvent dénommer un type d’acte de parole défini par des paramètres énonciatifs, rhétoriques, vériconditionnels, etc. : *calomnie, causerie, causette, conseil, conversation, discussion* (“entretien”), *dispute* (“querelle”), *réplique* (“séquence constituant une vive réponse”), *prière*. Enfin un certain nombre de nominalisations ne désignent ni un processus ni un acte de parole mais la réalisation concrète qui en résulte : *parole* (“séquence orale” ; “discours”)...

Il résulte de ces brèves observations que le fait d’être un nom est une condition nécessaire mais non suffisante pour que l’on puisse parler de dénomination de genre discursif. En effet, ce nom doit présenter un profil sémantique qui le rende apte à assumer sa fonction de dénomination. La valeur processuelle n’étant pas un critère adéquat (le nom ne peut pas fournir une dénomination d’objet ; la possession d’une structure argumentale n’est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante, elle ne constitue pas une facette de la signification du nom mais le noyau d’un autre emploi, polysémiquement dégroupé de celui de dénomination de genre discursif), c’est du côté de la dimension résultative qu’il conviendra de chercher. Cette part de la signification peut elle-même se diviser en deux facettes, selon que le nom réfère à un acte de parole ou à un type de séquence linguistique. Ainsi, *définition* dénote-il un type d’acte de parole (distinct p.ex. de l’explication), mais aussi un type de réalisation matérielle (désormais RM) caractérisée par des propriétés logiques et formelles (structure d’énoncé équatif, présence d’une copule, relation de synonymie ou de coréférence entre séquences définie et définissante) spécifiques de cet acte de parole. Dans leur grande majorité, les termes qui dénomment un acte de parole, dénomment également le type de RM spécifique à ce genre. Moins fréquemment, un nom dénomme un type de RM sans dénommer l’acte de parole correspondant : *réplique* (théâtre). En revanche se rencontrent fréquemment des dénominations d’actes de parole qui ne sont pas adossées à des dénominations de RM : *calomnie, causerie, causette, conversation, critique* (“jugement d’opinion”), *discussion, dispute* (“querelle” vs “polémique”), *engueulade, explication* (“dispute”), *précision, réplique* (“réponse virulente”)... Pour ces N la

caractérisation de l'acte de parole passe davantage par la prise en compte globale de la situation d'énonciation. Nous ne citerons que deux exemples focalisant sur :

- la tonalité générale de la voix et le climat de l'échange : *dispute, engueulade, explication* vs *causerie, causerie, conversation, discussion* ;
- la référence à un cotexte discursif : *calomnie, critique, précision, réplique*.

La dénotation d'un type de RM n'est utile que dans la mesure où elle permet de caractériser les traits définitoires du genre discursif²⁴. De fait, les noms dérivés de verbes ou de SF ne seront des dénominations de genres que s'ils sont aussi dénominations d'actes de parole. Les dénominations de RM (*réplique, parole, définition* "texte") entretiennent une relation méronymique avec celles d'actes de paroles et sont incapables par elles-mêmes de prendre en charge, du fait de leurs caractères méronymiques, la diversité des attributs critères relatifs à la dénomination d'un genre discursif.

Qu'en est-il des noms qui ne sont pas issus de verbes (cf. plus haut) ? Comme nous l'avons vu, ils ne disposent d'aucune structure argumentale (bien que présentant une dimension événementielle : ils décrivent une réalité susceptible de se dérouler dans le temps – *tragédie, comédie, pièce...* – ou de s'inscrire, dans la relation à l'homme, dans la durée – *fiche, thèse, science, post-it...*). En règle générale l'interprétation de ces noms est influencée par des informations présentant une saillance forte sur un autre référent. Celui-ci peut être connexe : *roman, tragédie, théâtre, poésie* désignent des genres littéraires ; *pièce, poème, roman...* renvoient à des genres de textes produits en application des règles définitoires des genres littéraires. D'autres noms renvoient prototypiquement à la matérialité physique du support ou du texte : *livre, dictionnaire, thèse, mémoire, dossier, fiche...* réfèrent à des objets tridimensionnels ; *devoir, article, chapitre, partie, table des matières, bibliographie, chronique* (cf. également les noms de la catégorie précédente) dénotent davantage des types de textes caractérisés par des propriétés typographiques et rédactionnelles spécifiques. La signification "genre discursif" vient se surajouter, dans un regroupement polysémique, à celles qui singularisent prototypiquement ces référents. D'où un déficit de représentativité (et peut-être aussi de perception chez un usager courant) de ces N comme dénominations de genres discursifs.

Les noms non-dérivés présentent donc exclusivement une interprétation résultative, qui consiste en l'énoncé de propriétés définitoires applicables à des genres de productions discursives : ce que nous appellerons des attributs critères de genres discursifs. Cette particularité sémantique est nécessaire et suffisante quelle que soit la morphologie du mot. Il ne suffit donc pas qu'un N soit dérivé d'un V dénotant un procès illocutoire pour qu'il soit promu au rang de dénomination de genre, mais que ce nom, qui correspond ou non à un procès exprimé par un verbe, soit dépourvu :

- de structure interprétative verbale (argumentale), donc qu'il ait autonomisé sa signification sur une catégorie référentielle relevant clairement de la dénomination d'objet, et non pas de la dénomination de procès (à couverture nominale : cas du nom à structure argumentale)
- d'interprétation résultative méronymique, focalisant sur la dimension de RM caractéristique d'une production (*définition* "acte illocutoire" est une dénomination de genre discursif, contrairement à *définition* "texte").

mais dispose dans sa représentation sémantique de traits permettant de typifier une production langagière.

B. Représentations lexicographiques de la signification des noms de genres discursifs

Les dictionnaires de langue constituent des témoins du comportement des unités lexicales et de leur usage dans la société. En eux-mêmes ils ne représentent pas la vérité du lexique (laquelle n'existe pas, du fait même de la nature sociale de l'objet lexique), contrairement à ce qui est attendu d'eux par nombre d'utilisateurs, mais produisent une approximation des stéréotypes culturels associés aux mots.

²⁴ Ainsi entre *engueulade* et *remontée de bretelles* une redondance dénomminative existe. Y a-t-il pour autant dénominations de deux genres discursifs différents ? La question est complexe et demande des développements qui excèdent le cadre qui nous est imparti ici. Nous plaiderons pour une pluralité dénomminative répartie dans des registres distincts. La question se pose de manière plus aiguë si l'on est en présence d'une pluralité de séquences lexicalisées et situées dans le même registre de langue. Ce cas relève de la pluralité dénomminative simple.

Ces dictionnaires ne s'appuient pas sur une théorie explicite en matière de description lexicale. Ils n'empruntent pas non plus à une théorie linguistique explicite pour mener leurs descriptions. Toutefois, comme il a été remarqué à de nombreuses reprises dans la littérature linguistique (et de manière plus systématique par Sarfati 1995) les dictionnaires de langue ne proposent pas une description purement empirique du lexique. Ils s'appuient bien au contraire sur une pratique intériorisée et héritée, une théorie intuitive constituée en inconscient, dont les propositions puisent à différents modèles, de manière plus ou moins erratique et contradictoire.

De grands principes rédactionnels (tenant au genre discursif qu'est le dictionnaire, le N *dictionnaire* étant une dénomination de genre discursif) peuvent être dégagés, qui justifient non pas les attestations des dénominations de genres discursifs, mais plus curieusement les freins à leur enregistrement. Le premier d'entre eux concerne le traitement de la systématique : les faits lexicaux qui y ressortissent (polysémie systématique, dérivation d'adverbes sur des adjectifs, de noms sur des verbes, etc. pour ne prendre que certains parmi les principaux) ne font pas nécessairement l'objet d'une attestation. En règle générale les noms dérivés de verbes de parole simples sont renseignés en entrée d'article, sauf lorsque :

- le verbe ne dispose d'un sens locutoire que dans des contextes excluant linguistiquement la nominalisation : cf. *soutenir que* plus haut ;
- que le dérivé est déjà disponible pour une autre signification : *soutien* ;
- et que l'usage ne l'atteste pas dans un emploi locutoire : *lancement* ;
- ou qu'il n'existe pas de dérivé attesté (cf. *pester* plus haut).

Dans les échantillons observés, les noms dérivés de verbes de parole sont, généralement décrits à l'aide d'une paraphrase morphosémantique. Ainsi, la représentation lexicographique (*Petit Robert Electronique*) marque soit la relation processuelle au verbe :

congratulation : "action de congratuler"

déclaration : "action de déclarer; discours ou écrit par lequel on déclare". [...] "action de déclarer l'existence d'une situation de fait ou de droit" (sens juridique)

soit une lexicalisation dans une acception résultative méronymique focalisant sur un type de RM particulier :

bénédiction : "formule exprimant l'adhésion du cœur, souhaitant le bonheur, la prospérité, la protection divine"

réplique : "texte qu'un acteur doit dire en réponse aux paroles qui lui sont adressées ; chaque élément du dialogue."

aveu : "ce que l'on avoue"

Toutefois, dans une majorité des cas, la définition caractérise l'acte de parole dénoté par le nom (nous soulignons) :

calomnie : "accusation mensongère qui attaque la réputation, l'honneur"

conseil : "incitation qui résulte de qqch. (événement, tendance)."

discussion : "échange d'arguments, de vues contradictoires."

protestation : "témoignage de désapprobation, d'opposition, de refus."

De fait, dans un même mouvement, la représentation lexicographique construit des réseaux de significations, des réseaux lexicaux, mais aussi une architecture des actes de parole. Pour y parvenir,

elle s'appuie sur l'expression des relations hiérarchiques, et en particulier sur la relation d'hyponymie / hyponymie : l'incluant de la définition représente l'hyperonyme du défini, mais aussi un acte de parole.

Une première observation démontre que la représentation dans les dictionnaires n'est pas organisée en système et que l'architecture reste souvent aléatoire et lacunaire. On rencontre toutefois localement des zones de stabilisation du fait de l'emploi récurrent, mais non systématique, d'un nombre restreint de définissants qui présentent un haut degré de généralité (nous n'en avons pas relevé de plus génériques). Nous n'en présenterons que quatre, mais la liste est plus vaste :

communication	<i>campagne</i>	“action de <u>communication</u> limitée à une période précise et à un objet précis”
	<i>note</i>	“brève <u>communication</u> écrite”
	<i>confidence</i>	“ <u>communication</u> d'un secret qui concerne soi-même”
	<i>échange</i>	“relations de <u>communication</u> entre individus”

échange de + GN [+parole]	<i>discussion</i>	“ <u>échange</u> d'arguments”
	<i>dispute</i>	“ <u>échange</u> violent de paroles”
	<i>altercation</i>	“ <u>échange</u> bref et brutal de propos vifs”
	<i>contradiction</i>	“ <u>échange</u> d'idées entre des personnes qui se contredisent”
	<i>conversation</i>	“ <u>échange</u> de propos (naturel, spontané)”

témoignage + Adj / + Gprep [±parole]	<i>louange</i>	“ <u>témoignage</u> verbal ou écrit d'admiration”
	<i>protestation</i>	“ <u>témoignage</u> de désapprobation”
	<i>approbation</i>	“ <u>témoignage</u> d'estime ou de satisfaction”
	<i>hommage</i>	“ <u>témoignage</u> de respect, d'admiration, de reconnaissance, etc.”

entretien	<i>aparté</i>	“ <u>entretien</u> particulier, dans une réunion”
	<i>causerie</i>	“ <u>entretien</u> familial”
	<i>chuchoterie</i>	“ <u>entretien</u> de personnes qui se parlent à voix basse, à l'insu des autres”
	<i>dialogue</i>	“ <u>entretien</u> entre deux personnes”

Ces définisseurs s'appliquent soit à une situation de dialogue (*échange*, *entretien*) soit à une production monologique (*témoignage*). Leurs propriétés sémantiques ne leur permettent pas de décrire

un genre discursif à proprement parler, mais un type de situation servant de cadre à un genre discursif. Ils ne sont pas susceptibles d’une interprétation processuelle et peuvent servir à introduire des définissants qui expriment indirectement les caractéristiques du genre discursif :

“violent” : *dispute*

“bref et brutal” : *altercation*

“naturel, spontané” : *conversation*

“familier” : *causerie*

“à voix basse” : *chuchoterie*.

Le haut degré de généralité n’est pas une condition exclusive pour l’expression du genre prochain, dans la mesure où l’incluant des définitions lexicographiques peut également être réalisé par un terme spécifique. De la sorte le dictionnaire propose des configurations de regroupements et par là même une représentation, qui lui est propre, des relations hiérarchiques au sein des actes de langage. Le tableau succinct ci-dessous rend compte du champ recouvert par *échange*, sachant que dans la représentation proposée par le dictionnaire ce terme est hyponyme de *communication* et cohyponyme d’*acte*, *campagne*, *confiance*, *dépêche*, *message*, *note*, *télégramme* :

<i>échange</i>	<i>altercation</i>	<i>prise de bec, coup de torchon, empoignade</i>
	<i>chat</i>	<i>causette</i>
	<i>contradiction</i>	<i>antilogie</i>
	<i>conversation</i>	<i>chat, colloque, conciliabule, conférence, parlote, pourparler</i>
	<i>dialogue</i>	<i>interactivité</i>
	<i>discussion1</i>	<i>chipotage, contestation (chicane, conflit, discussion2, incident, litige, querelle), controverse, débat, dispute2, empoignade, explication, palabre, plaid, téléconférence</i>
	<i>dispute1</i>	<i>chamaillerie, chicane, corrida, engueulade, grabuge, logomachie, noise, scène, schproumf</i>
	<i>escarmouche</i>	<i>[néant]</i>
	<i>négociation</i>	<i>préliminaire, tractation</i>
	<i>parlote</i>	<i>[néant]</i>

Le caractère non-linguistique de la classification doit être souligné :

- *échange* est noté comme hyponyme de *communication*, alors que la relation inverse devrait en principe être validée ;
- *chat* (internet) est renseigné comme cohyponyme de *conversation* alors qu’il occupe linguistiquement une place d’hyponyme ;
- même remarque pour *altercation*, cohyponyme de *dispute* ;
- *dialogue* devrait occuper une position hiérarchiquement supérieure à *conversation*, *discussion*, *négociation* ;
- les cohyponymes de *dispute1* et *discussion* pourraient être regroupés, etc.

La représentation lexicographique obéit à une forme d'empirisme qui tient fréquemment à l'aléatoire de la rédaction des définitions. De fait l'absence de cohérence linguistique ne relève pas d'un imaginaire alternatif, propre à une représentation non-savante mais néanmoins construite et cohérente. L'un des reproches fréquemment adressés à la lexicographie généraliste concerne précisément le caractère non-contrôlé de sa métalangue de description, spécifiquement en ce qui concerne les définitions. La représentation du sens, non-savante, ne cherche pas ici à se spécialiser, que ce soit en devenant savante ou en épousant les contours d'une cohérence thématique.

Les traits spécifiques instancient, parfois conjointement avec les incluant, des informations relatives aux caractéristiques linguistiques ou langagières des actes de parole dénotés (nous soulignons) :

approbation “jugement favorable ; témoignage d'estime ou de satisfaction”

aveu “reconnaissance par une partie du fait qui est allégué contre elle”

bénédiction “formule exprimant l'adhésion du cœur, souhaitant le bonheur, la prospérité, la protection divine”

calomnie “accusation mensongère qui attaque la réputation, l'honneur”

Toutefois les référents concernés sont conceptualisés davantage comme actes de parole que comme genres discursifs. Aucune mention explicite à une appartenance discursive n'est décelable dans les noms dérivés de verbes de parole. Les traits spécifiques impliquent pourtant l'existence de caractéristiques distinctives, elles aussi formulées de manière plus ou moins aléatoire (*estime* et *satisfaction* ne spécifient pas une règle particulière de mise en verbe, contrairement à *souhaitant le bonheur...*, [*accusation*] *mensongère qui attaque la réputation, l'honneur*). Faute de rattachement à un genre, leur représentation sémantique ne fait que caractériser un acte.

Une première conclusion se tire d'elle-même. La résistance des lexicographes à adopter un modèle théorique explicite de représentation ne les incite pas à formuler des propositions concrètes et concertées concernant le traitement du métalangage de description. La démarche référentialiste qui est la leur leur permet néanmoins d'inventorier, là aussi en l'absence d'un contrôle réel, les ingrédients des genres sans pour autant reconnaître ces derniers comme tels.

Les noms complexes dérivés de locutions verbales présentent une configuration similaire. Leur enregistrement lexicographique est néanmoins plus aléatoire que les précédents :

- si *demande en mariage* est attesté (ainsi que 16 autres noms composés de structure *demande* + Prép + N), *demande d'assistance*, *demande d'audience*, *demande de confirmation* et *demande de réparation* ne le sont pas ;

- *offre de services* dispose d'une entrée, alors qu'*offre de concours* est ignoré.

La difficulté consiste ici à déterminer si l'absence d'enregistrement lexicographique est liée à une irrégularité de l'ouvrage ou bien si l'expression est impossible ou encore inusitée. En morphologie une distinction est établie entre mot possible et mot existant. Cette partition pourrait être avantageusement appliquée aux dérivés complexes de verbes de parole. Le verbe *demander* fournit un exemple intéressant. Du fait de sa transitivité il admet un complément d'objet qui peut être transposé, dans le dérivé nominal correspondant, par un complément du nom en *de* (*demande d'explication*, *demande d'asile*) ou en (*demande en nullité*, *demande en divorce*). La variété des formules verbales possibles construite sur *demander* ne produit pas systématiquement un dérivé correspondant, du moins dans les attestations lexicographiques. Cela ne signifie pas pour autant que le dérivé ne soit pas attestable mais que, s'il est possible, son enregistrement n'est pas systématiquement entrepris (cf. la réticence des dictionnaires à enregistrer les faits qui relèvent de la systématisme). Par ailleurs, la représentation se heurte à une règle d'économie générale de la lexicographie : un phénomène prédictible, relevant d'un principe systémique, ne se voit qu'éléatoirement décrit, sauf pour ses occurrences les plus saillantes. Ce principe permet, en tablant sur une restitution par le lecteur du mot ou de la SF absents, de limiter la prolifération du texte lexicographique sur des données paradigmatiques et de favoriser sa diversification (macrostructurelle notamment), synonyme de richesse. A cela s'ajoute la transparence

relative de la séquence (*une demande de X / en X* reste toujours une demande de quelque chose, seul l'objet changeant) qui peut fournir une caution au désintérêt relatif que l'ouvrage peut témoigner envers certaines de ses réalisations paradigmatiques.

Fréquemment, les dérivés complexes de verbes de parole ne donnent pas lieu à enregistrement définitoire : ils ne sont pas traités comme locutions (disposant d'un lemme et d'une définition) mais apparaissent généralement en exemples ou en syntagmes cités, sans que leur interprétation soit toujours assignable de manière univoque (nom à valeur processuelle, nom d'action à valeur résultative, nom de genre discursif). En tout état de cause la représentation lexicographique les tient dans le degré d'éloignement maximal. Par là même elle minore leur validité au profit de celle des noms dérivés de verbes simples. Le fait ne surprendra pas dans la mesure où la logique lexicographique est fondée sur la prééminence du mot comme unité représentative du lexique.

Les dénominations non dérivées (*roman, thèse, fait-divers...*) ne sont pas définies comme des genres discursifs, mais relativement à leur signification la plus saillante (voir plus haut). La signification relative à un genre discursif étant prototypiquement peu saillante, voire tout à fait marginale, dans la conscience des locuteurs, là non plus il ne sera pas surprenant de ne pas la trouver renseignée dans ces ouvrages. Une seule exception, comme nous l'avons vu, les noms de genres littéraires, définis en tant que tels (et non dans leur dimension discursive).

Conclusion

La classe des dénominations de genres discursifs est hétérogène. Elle se compose de N et de SF. Certains d'entre eux sont dérivés de verbes de parole, d'autres n'entretiennent aucune relation morphologique avec un verbe. La relation morphologique est elle-même subordonnée à celle d'une relation bi-univoque N / V (appelée ici logique du reflet). La variabilité des paramètres de reconnaissance se résorbe néanmoins autour d'un pôle de stabilité : la dénomination doit être dépourvue de toute structure argumentale et ne pas dénoter une réalisation discursive concrète.

La représentation lexicographique des dénominations de genres discursifs, aussi lacunaire soit-elle, reste révélatrice de la perception stéréotypique de ce type de matériau lexical. Elle appartient pour l'heure au paradigme des concepts linguistiques davantage qu'à la conscience courante des locuteurs. Son extrême hétérogénéité lexicale n'est peut-être pas étrangère à ce déficit perceptuel, relayé et amplifié par les dictionnaires de langue. Ceux-ci ne semblent pas chercher à flatter leur lectorat en investissant leur description des mêmes lacunes que lui. Il semble bien au contraire que la classe des dénominations de genres discursifs reste invisible à leur mode d'investigation.

La présente étude laisse en friche un certain nombre de questions, à commencer par le comportement des séquences observées au regard des tests de dénomination, et le mode de dénomination précis qu'elles réalisent (Petit 2001). Enfin, si notre étude porte sur un échantillon représentatif de dénominations de procès et de dénominations de genres, elle demanderait à être complétée par un inventaire exhaustif des noms orphelins (qui ne sont pas adossés à un verbe). Ceci ne ferait peut-être qu'accroître l'hétérogénéité de la classe. A terme, c'est la définition même de genre discursif qu'il conviendrait peut-être de repenser.

Références bibliographiques

APOTHELOZ D. 2002, *La construction du lexique français*, Ophrys, Paris

BACCOUCHE T. 1994, *L'emprunt en arabe moderne*, Université Tunis 1, Tunis

BACCOUCHE T., MEJRI S., GHARIANI-BACCOUCHE M. 1998, "Du sacré au profane : le parcours d'une lexicalisation", in MEJRI S., GROSS G., CLAS A., BACCOUCHE T. dir. 1998

CORBIN D. 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Niemeyer, Tübingen, Presses du Septentrion, Université de Lille

- GROSS G. 1996, *Les expressions figées en français*, Ophrys, Paris
- MEJRI S. 1997, *Le figement lexical*, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, Tunis
- MEJRI S. 2000, "Figement et dénomination", *Meta*, XLV-4, Presses de l'Université de Montréal
- MEJRI S., BACCOUCHE T., CLAS A., GROSS G., dir. 2003, *Traduire la langue, Traduire la culture*, Sud éditions, Maisonneuve et Larose, Tunis-Paris
- MEJRI S., GROSS G., CLAS A., BACCOUCHE T. dir. 1998, *Le figement lexical*, Actes des Premières Rencontres Linguistiques Méditerranéennes, CERES, Tunis
- PETIT G. 1998, "Approche lexicale et sémantique du vocabulaire familier", *Les Cahiers de Lexicologie*, n°72, 1998-1, InaLF-Champion, Paris
- PETIT G. 1998, "Remarques sur la structuration sémiotique des locutions familières", *Journal of French Studies*, in MEJRI S., GROSS G., CLAS A., BACCOUCHE T. dir. 1998
- PETIT G. 2001, "Dénomination et lexique", *Journal of French Studies*, n°11, Cambridge University Press, p. 89-121
- PETIT G. 2001, "Pour une conception lexicologique de la dénomination", *Cahiers de praxématique*, n°36, Université Paul Valéry, Montpellier
- PETIT G. et BEACCO J.-C. 2004 (sous presse) "Le lexique ordinaire des noms du dire et les genres discursifs", *Langages* n°154, Larousse, Paris
- SARFATI G.E. 1995, *Dire, agir, définir. Dictionnaires et langage ordinaire*, L'Harmattan, Paris
- TAMBA I. 2000 "Histoires de démographie et de linguistique : le couple *population / dépopulation*" (tirage dactylographié)
- VIVES R. 1998, "Les mots pour le DIRE : vers la constitution d'une classe de prédicats", *Langages*, n°131, Larousse, Paris, p. 64-76

ANNEXE 1
Valeur sémantique des N dérivés de verbes de parole

	interprétation processuelle		interprétation résultative	
	événementielle	argumentale	acte de parole	séquence linguistique
absolution	+	+	+	+ ?
accord	+	-	+	-
approbation	- ?	+	+	-
aveu				
- normal ²⁵	+	+	+	+
- judiciaire	+	+	+	+
bénédiction				
- religion	+	+	+	+
- normale	- ?	- ?	+	-
calomnie	+	-	+	-
causerie	+	-	+	-
conclusion	+	+	+	+
congratulation	+	+ ?	+	- ?
conseil	+	-	+	+
conversation	+	-	+	-
critique				
- intellectuelle	-	+	+	+
- jugement	+	+	+	-
déclaration				
- normale	+	-	+	-
- juridique	- ?	+	+	+
désaveu	+	+	+	- ?
dire	-	-	+	+
discussion				
- normale	+	-	+	-
- critique	-	+	+	+
dispute				
- querelle	+	-	+	-
- polémique	+	+	+	+ ?
écriture	-	-	-	-
engueulade				
- transitif	+	+	+	-
- intransitif	+	+	+	-
explication				
- dispute	-	-	+	- ?
- explicitation	-	+	+	+
garantie	- ?	+	+	+
louange	+	+	+	+
notification	- ?	+	+	- ?
parole				
- promesse	-	-	+	+
- discours	-	-	-	-
- oral	-	-	-	-
permission	+	+	+	+
précision	-	-	+	-
prière				
- religion	+	-	+	+

²⁵ L'interprétation dite "normale" renvoie à une acception non inscrite dans un domaine.

- demande	+	-	+	+
protestation	+	+	+	+
reformulation	+	+	+	+
refus	+ ?	+	+	+
réplique				
- théâtre	+	-	-	+
- réponse	+	- ?	+	-
réponse	+	+ ?	+	-
réprobation	+	+	+	+
soutenance	+	+	+	+

ANNEXE 2
Valeur sémantique des N complexes dérivés de verbes de parole

	interprétation processuelle		interprétation résultative	
	événementielle	argumentale	acte de parole	séquence linguistique
accusé de réception	+	-	+	+
appel à la révolte	+	+	+	+
appel à l'aide	+	+	+	+
appel à la rébellion	+	+	+	+
appel à la résistance	+	+	+	+
bourrage de crâne	+	+	+	-
bouche à oreille	+	-	+	-
? déballage			+	
déclaration d'amour	+	+ ?	+	+
déclaration de guerre	+	+ ?	+	+
déclaration sur l'honneur	+	+ ?	+	+
demande d'asile	+	+	+	+
demande d'assistance	+	-	+	+
demande d'audience	+	-	+	+
demande de confirmation	+	-	+	+
demande de réparation	+	-	+	+
échange de vues	+	-	+	-
échange d'idées	+	-	+	-
échange d'impressions	+	-	+	-
échange de propos	+	-	+ ?	-
appel à la raison	+	-	+	+
jeu de mots	-	-	-	+
lèche-cul / bottes	-	-	-	-
mise en doute	+	+	- ?	+ ?

mise au courant	+	+	+	+
mise en boîte	+	+	+	+
mise en demeure	+	+	+	+
offre de services	+ ?	-	+	+
demande en mariage	-	-	+	+
prise de contact	+ ?	-	+	-
parti pris	-	-	-	-
prise de position	- ?	-	+	- ?
prise de bec	+	-	+	+
crêpage de chignon	+	- ?	+	+
rappel à l'ordre	+	+	+	+
refus d'obéissance	+	+	+	+
compte-rendu	+	-	+	+
rentre-dedans	- ?	-	+	+ ?
sondage d'opinion	+	-	+	+